

Compte-rendu Séance du Conseil municipal du 25 janvier 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le 25 janvier à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2021.

Étaient présents : Nadine DUBOS, Nicolas TARBES, Marie-France QUESADA, Odile CADASSOU, Jean-Bernard NIOTOU, Jérôme NOUGARO, Ghislain COMELLI, Jean-Marc AIZE, Stéphane ITEY.

Absent représenté : Alice MIOQUE par Nicolas TARBES.

Secrétaire de Séance : Nadine DUBOS.

Début de la séance à 19h00.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

- 1- Point Budgétaire au 25 janvier – Point budgétaire fin d'écriture 2020 et RAR en cours de mise à jour avec Secrétaire pour préparation débat d'orientation budgétaire

MÉTIER→COMPTABILITÉ→CONSULTATION→RECHERCHE COMPTES 1

Recherche de comptes

Budget Collectivité (valeurs) - Exercice

Type de comptes

Compte

Particularités

Compte auxiliaire

Date de début consultation Date de fin consultation

Type de journal

Liste des comptes (total 1 comptes)

Comptes	Balance d'entrée	Masses		Solde
		Débits	Crédits	
515 D	110.027,29	755,89	21.431,95 D	89.351,23 <input type="button" value="Détail"/>

2- DETR 2021 :

Rencontre avec Mr Thomas, architecte patrimoine du département pour dépôt dossier de subvention au titre du patrimoine bâti rural non protégé et mise en sécurité de l'ouvrage.

DÉLIBÉRATION 2021-01 : DEMANDE DE DETR 2021 AU TITRE DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, notamment aux travaux liés à des obligations légales (loi n°2005-102 du 11.02.2005) et des travaux de mise en sécurité en urgence du mur d'enceinte et de soutènement du cimetière suite au rapport de l'assistance en maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Maire présente le détail des travaux de cheminement et parvis d'entrée du cimetière pour répondre aux obligations PMR, et le détail du rapport de mise en sécurité du mur d'enceinte.

Monsieur le Maire présente les devis dont le coût prévisionnel s'élève à 53 383,50 € HT soit 64 060,20 € TTC + 10% d'imprévus, soit un total de 58 721,85 € HT, soit 70 466,22 € TTC.

Le projet étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 dans le cadre de travaux exceptionnels pour un taux de 35% du montant HT, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR :	20 552,65 € HT
Autofinancement communal :	38 169,20 € HT
Coût total avec les 10% d'imprévus :	58 721,85 € HT
Coût total :	70 466,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus.

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

3- Subvention départementale mise en sécurité du patrimoine rural bâti non protégé :

DÉLIBÉRATION 2021-02 : DEMANDE DE SUBVENTION -MISE EN SECURITE DU PATRIMOINE RURAL BATI NON PROTEGE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de la mise en sécurité du patrimoine rural bâti non protégé à savoir le mur d'enceinte du cimetière à la suite d'un rapport de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la visite de Mr THOMAS Architecte du patrimoine du Département, Monsieur le Maire présente le détail des travaux de mise en sécurité du mur du cimetière.

Monsieur le Maire présente les devis dont le coût prévisionnel s'élève à 32 823,50 € HT soit 39 388,20 € TTC.

Cette mise en sécurité étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du patrimoine rural bâti non protégé dans le cadre de travaux exceptionnels de réhabilitation en l'état pour un taux de 25% du montant HT. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention départementale :	8 205,88 € HT
Autofinancement communal :	24 617,62 € HT
Coût total HT :	32 823,50 € HT
Coût total TTC :	39 888,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus.

DE SOLLICITER une subvention de mise en sécurité sur le patrimoine rural bâti non protégé auprès du Conseil Départemental.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

4- Redevance occupation domaine public par Orange :

DÉLIBÉRATION 2021-03 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR FRANCE TELECOM POUR LES ANNÉES 2019 et 2020

Monsieur le Maire précise les modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques suite à la publication du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005 (JO du 29/12/2005).

Ce décret concerne les droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du Code des postes et des communications électroniques.

Monsieur le Maire précise que le patrimoine total des équipements de communications électroniques occupant le domaine public routier, est pour la Commune de Saint-Léon :

- Artère aérienne = 1.170 kms
- Artère en sous-sol = 5.282 kms

Il propose de récupérer les redevances suivantes, calculées conformément à l'index général relatif aux travaux publics TP 01, soit :

Au titre de l'année 2019 : 278,67 €

- *Artère aérienne* $1,170 \times 54,30 = 63,53 \text{ €}$
- *Artère en sous-sol* $5,282 \times 40,73 = 215,14 \text{ €}$

Au titre de l'année 2020 : 285,03 €

- *Artère aérienne* $1,170 \times 55,54 = 64,98 \text{ €}$
- *Artère en sous-sol* $5,282 \times 41,66 = 220,05 \text{ €}$

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la récupération des redevances d'occupation du domaine public auprès de France Télécom **au titre des années 2019 et 2020 pour un montant total de 563,70 €.**

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10
Pour :	Contre :	Abstention : 00

5- Subvention départementale travaux d'accessibilité PMR :

DÉLIBÉRATION 2021-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PMR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre de travaux d'accessibilité PMR liés à des aménagements de sécurité hors bâtiment public et sécurisation des abords du cimetière, Monsieur le Maire présente le détail des travaux d'accessibilité sécurisés.

Monsieur le Maire présente le devis dont le coût prévisionnel s'élève à 20 560,50 € HT soit 24 672,00 € TTC.

Ces travaux d'accessibilité liés à des aménagement de sécurité étant susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'accessibilité PMR hors bâtiment public dans le cadre de travaux de sécurisation pour un taux de 40% du montant HT. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention départementale :	8 224,20 € HT
Autofinancement communal :	12 336,30 € HT
Coût total HT :	20 560,50 € HT
Coût total TTC :	24 672,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus.

DE SOLLICITER une subvention de mise en sécurité sur le patrimoine rural bâti non protégé auprès du Conseil Départemental.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

6- Délibération 2021-04 ANNULEE : Attribution CIA adjoint technique :

Suite à la délibération : 2019-26 : complément à la délibération D2018-06 concernant le RIFSEEP, il n'est pas nécessaire de refaire une délibération car le RIFSEEP englobe l'IFSE et le CIA.

7- Questions diverses :

- Point sur projet privé hôtelier CANADONNE (récupération délib CCC du 19/01)

Ce projet sur la Commune de Saint Léon aura un impact économique très intéressant pour la CCC de création d'un concept hôtelier et environnemental haut de gamme et qui en ferait un point d'attraction phare pour le territoire de l'Entre-Deux-Mers.

Ce projet consiste en la réhabilitation du domaine de Canadonne et de son château. L'impact économique et social pour la commune et les territoires du Créonnais et de l'Entre-Deux-Mers se traduit par une création de 25 à 40 emplois et sera renforcé par une animation culturelle (événements et expositions au château) en partenariat avec des associations locales. Le respect de l'environnement, le développement durable seront les maîtres mots du projet de réhabilitation du Domaine de Canadonne. Ce projet contribuera à diminuer la rareté de l'offre d'hébergement touristique haut de gamme sur le territoire, pénurie qui constitue un handicap au développement de l'œnotourisme encouragé par le SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise. En s'appuyant sur un patrimoine prestigieux et historique, ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement touristique

de l'Entre Deux Mers. En effet, le projet prévoit une requalification extension du bâti existant à vocation d'hébergement hôtelier et touristique et induit donc un changement de destination des bâtiments existants. Il nécessite pour cela la création d'une sous destination N Touristique (zone Nt) déjà présente dans le zonage du PLUi sur ce terrain. Le projet prévoit également la création d'un nouveau bâti touristique.

- Sécurisation des carrefours Breuil RD140 et Grand Champ
Réception des plans topographiques par l'AMOA pour les lieux dits Breuil ; Pegneyre et Grand champ
Il a été décidé de prioriser l'étude de sécurisation du carrefour du breuil, Mr le marie présente les grands principes d'aménagement évoqués avec l'AMOA.

L'étude englobera aussi la poursuite des aménagements agglomérés pour la route de Pegneyre en prolongement du carrefour du breuil.

A l'issue de cette étude, les travaux seront enregistrés sur les budgets d'investissement 2021 ou 2022.

- Implantation d'une armoire de rue fibre optique dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit.

Demande de DICT du 25/01/2021 par l'entreprise CIRCET

- Tour des projets communaux au titre du plan France Relance à remonter à la CDC
 - Mise à jour du plan du cimetière suite agrandissement.
 - Enfouissement des réseaux sur 4 secteurs Gaillard, Pegneyre, Breuil et Grand Champ.
 - Basse tension (Financement subvention art 8 syndicat pour 40% et 40% ENEDIS et 20% autofinancement) Etudes en cours de finalisation
 - Télécom (Contrat de mutualisation avec Orange pour anticipation enfouissement de la Fibre - demande de subvention département 25%)
 - Eclairage Public Financement par avance remboursable
 - Sécurisation carrefour Breuil avec RD140 (route Blésignac) cf Etude AMO Eric VERON.
 - Aménagement d'agglomération voie communale route de Pegneyre.
 - Aménagement sécuritaire et aménagement réseaux Atelier municipal (Enedis et AEP)
(Point tél bureau d'étude ENEDIS pour demande de raccordement du bâtiment – relance au 25.01.2021).
 - Acquisition foncière au titre des OAP Communales (Oap1 Cheminement piéton Gaillard ; Oap2 : Requalification urbaine et création multi-rural).
 - Restauration de l'église.
 - Aménagement salle municipale - installation numérique et création espace associatif.
 - Gestion et aménagement des cours d'eau et traitement des zones d'inondation (demande au SMER d'une étude hydrologique).

- Urgence Sanitaire :
 - Suivi des personnes de plus de 75 ans et personnes à risques => s'assurer de l'accès à la vaccination ouverte depuis fin janvier (lieux proches 2 sur Libourne, 1 sur Langon et 1 sur Floirac)
 - Commande de 1000 masques FFP2 en lien avec commande groupée CDC le 25/01/2021.

- Vœux du maire
Lecture de la lettre

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21h50.

Date du prochain conseil municipal, à définir

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du
Pour signature :

TARBES Nicolas	DUBOS Nadine	NIOTOU Jean Bernard	QUESADA Marie France
ITEY Stéphane	MIOQUE Alice Représentée par Nicolas TARBES	AYZE Jean-Marc	NOUGARO Jérôme
CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain		